Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212201099-20251222-DELIB4221225-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor
Commune de LANLOUP

Séance du 22/12/2025

Nombre de conseillers : 11 ; en exercice : 11 ; présents : 8.

L'an deux mil vingt-cinq, le 22 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de M. Yannick LE BARS, Maire.

Date de convocation : 18/12/2025.

Présents : Yannick LE BARS, Inès GONSE, Jacques THORAVAL, Guénolé LAVAL, Marie José LIBOUBAN, François REBOURS, Marie-Christine MARCUS, Emmanuel FEINTE.
Absents : Michelle MENGUY, Monique COZ (procuration à Marie-Christine MARCUS), Cyril MENGUY.
Secrétaire de séance : Emmanuel FEINTE.

4- Demande de subvention du comité des fêtes

M. le Maire présente à l'assemblée la demande de subvention du comité des fêtes correspondant à la prise en charge de la moitié du coût du spectacle de l'arbre de Noël.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 375,00 € au comité des fêtes.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Yannick LE BARS.